

Gouvernance sociale

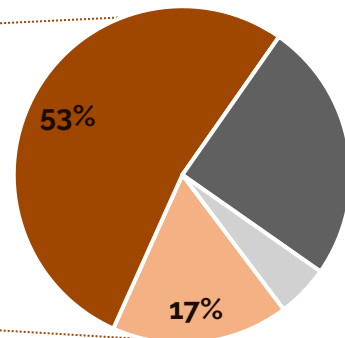
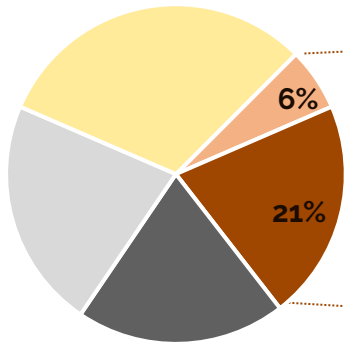
Vers une gestion éthique du patrimoine des aînés en Amérique du Nord

Le vieillissement de la population s'accélère au fur et à mesure que les baby-boomers, nés entre 1946 et 1966, pénètrent massivement dans le groupe des 65 ans et plus. La part de cette tranche d'âge connaîtra effectivement une **croissance fulgurante** dans les années à venir. Parallèlement, les baby-boomers détiennent aussi une **très grande part du patrimoine**, avec une proportion d'environ **50 %** au Canada et aux États-Unis en 2020. Face à ces deux effets combinés, il va sans dire que le secteur de la gestion d'actifs devra adapter sa stratégie pour répondre aux besoins d'une population vieillissante.

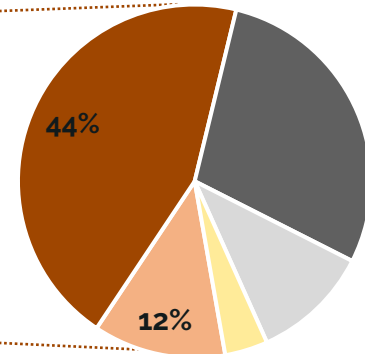
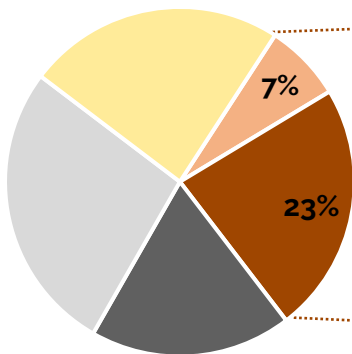
Démographie

Répartition du patrimoine

États-Unis, 2020



Canada, 2019¹



■ Génération silencieuse ■ Baby Boomers ■ Gen X ■ Milléniaux ■ Gen Z

Les deux générations aînées possèdent une immense part du patrimoine pour une faible proportion de la population. Les prochaines années seront **critiques** pour la gestion d'actifs, au fur et à mesure que les Boomers, avec une **telle richesse**, entreront dans le groupe d'âge **à risque d'exploitation financière**.

¹ Chiffre interpolé basé sur l'hypothèse d'une richesse également distribuée dans les tranches d'âge. Les données sur la richesse datent de 2019. Les données sur la population datent de 2021.

Contactez-nous

Les enjeux chez les aînés

Ce changement démographique a pour effet de causer des enjeux importants pour la gestion de patrimoine. Une clientèle riche et âgée constitue un potentiel énorme pour les gestionnaires de fonds, mais augmente malheureusement les risques d'abus sur celle-ci. Dans le contexte actuel, nous notons **quatre facteurs susceptibles d'amplifier les risques d'exploitation financière chez les aînés** :

Capacités cognitives réduites :

La capacité à prendre des décisions financières avisées est régulièrement altérée avec le vieillissement, augmentant ainsi la vulnérabilité des personnes âgées face à leurs proches, leur conseiller et les attaques frauduleuses.

Digitalisation :

Les personnes âgées accusent souvent un retard technologique qui, combiné à la numérisation marquée de l'industrie, peut facilement les laisser à l'écart, mal informées et détachées du processus de prise de décisions lié à leurs finances.

Facteurs économiques défavorables :

Les faibles taux d'intérêt et l'inflation élevée sont deux éléments nuisibles à la performance des portefeuilles des aînés, ceux-ci étant majoritairement composés d'obligations sécuritaires. Ces circonstances particulières augmentent la fragilité économique de cette clientèle déjà sensible aux aléas du marché.

Évolution dans le transfert de risque :

La transition des fonds de pension à prestation déterminée vers des fonds à cotisation déterminée ajoute une pression supplémentaire sur les Boomers, qui deviennent propriétaires du risque et du contrôle de leurs finances à un moment loin d'être optimal.

Contactez-nous

Un cadre réglementaire qui tente de répondre au problème avec des avancées sur deux aspects opérationnels clés

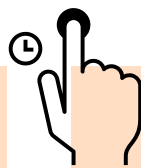
En 2020, il était estimé que les cas d'exploitation financière sur les aînés avaient augmenté de 10 % en une année aux États-Unis, faisant ainsi passer le total des cas à 8,6 millions, pour une perte totale de l'ordre de 113 milliards de dollars américains. Même si ces chiffres paraissent déjà colossaux, ils ne comptent que les cas reportés et sont donc une évaluation très conservatrice de l'ampleur du problème. Les études réalisées offrent des proportions aberrantes de non-déclarations d'abus : dans l'état de New York, pour un cas documenté d'abus, 44 seraient non reportés, alors que plus globalement au Canada, un cas sur 24 serait dévoilé. D'autres difficultés rencontrées pour estimer la taille et l'étendue de la situation impliquent les descriptions distinctes et variées de l'abus financier, et les différences dans la méthodologie des études menées.

Face à cette réalité grandissante, les organismes d'autoréglementation adaptent l'encadrement de leurs membres. Depuis 2018 aux États-Unis et 2022 au Canada, les courtiers membres de l'Autorité de régulation du secteur financier (FINRA), de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) ou de la Chambre de la sécurité financière (CSF) ont acquis les responsabilités suivantes:



Interlocuteur de confiance

Ils doivent obtenir les coordonnées d'une personne-ressource de confiance de chaque client ainsi qu'un consentement écrit de ce dernier pour communiquer avec le contact d'urgence dans les circonstances prescrites



Retenue temporaire

Ils peuvent suspendre temporairement l'achat ou la vente d'un titre, le retrait ou le transfert d'espèces ou de titres du compte d'un client si le courtier a des motifs raisonnables de croire que l'exploitation financière d'un client vulnérable est en jeu ou que le client n'a pas la capacité mentale de prendre des décisions

Contactez-nous

Au-delà de l'environnement réglementaire, un cadre légal qui se renforce de manière contrastée

L'avance des États-Unis en matière de conception et d'adoption d'encadrements pour les aînés est cohérente avec un **cadre légal** plus pointu sur le sujet.

États-Unis

La plupart des juridictions américaines ont choisi de **criminaliser la maltraitance** des personnes âgées en adoptant une **législation** reconnaissant des crimes spécifiques contre les personnes âgées.

Une législation sur la maltraitance et la négligence des aînés dans le domaine de la protection **civile et pénale** représente une sorte de **réponse législative** au problème.

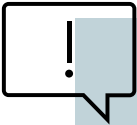
Récemment, les États ont **renforcé les lois** sur la maltraitance des personnes âgées et créé des peines plus sévères. Le **Tennessee**, par exemple, a augmenté les peines pour ces crimes le 1er janvier 2020, qui sont passés de **3-15 ans** à **8-30 ans** de prison.

Canada

Au Canada, il n'y a **pas de crime spécifique** pour la maltraitance des personnes âgées en vertu du Code criminel — elle serait visée par les **dispositions générales du droit pénal**, comme la fraude, afin d'être considérée comme un crime.

Toutes les provinces ont des protections sur la base des droits de la personne. **Le Québec adopte une approche plus spécifique** pour définir et prévenir les abus sur les aînés en y ajoutant une protection contre **l'exploitation**.

D'autres provinces canadiennes ont mis en place des législations plus spécifiques qui **visent uniquement** les adultes âgés dans les **établissements de santé**, comme c'est le cas **en Alberta, au Manitoba et en Ontario**.



Aux États-Unis, la loi sur la sécurité des personnes âgées, une initiative fédérale instaurée en 2018, prévoit également une immunité de responsabilité dans toute procédure civile ou administrative pour avoir signalé l'exploitation potentielle d'une personne âgée, si l'institution en question a une preuve qu'elle a fourni la formation nécessaire pour prévenir l'abus.

Contactez-nous

Les acteurs du secteur financier commencent à se mobiliser...

Malgré l'existence de certaines distinctions légales et réglementaires marquées, l'obligation fiduciaire, elle, se répercute identiquement dans les deux pays. Un bris de cette responsabilité peut entraîner une **atteinte profonde à la réputation**, une perte de licence et des pénalités monétaires. Les conséquences étant à la fois transversales et longitudinales, les acteurs de la scène financière commencent à engager des réflexions et des démarches à ce sujet.

Au même titre que des initiatives ont été mises en place avec la montée en puissance d'enjeux tels que la place des femmes, des minorités visibles ou du mouvement LGBTQ+, les préoccupations concernant les aînés devront être adressées **aussi rapidement que la tendance du vieillissement de la population s'accélère**.

Déjà, certaines institutions suivent les recommandations de pratiques exemplaires divulguées par les organismes d'autoréglementation, même si ces dernières sont applicables sur une **base volontaire**.

... Mais beaucoup d'efforts restent encore devant nous

Dans un monde où la dimension réputationnelle va de pair avec la participation directe des institutions à la vie des communautés, elles doivent réagir et se mobiliser rapidement.

Au cœur du métier de la gestion d'actifs se trouve l'attention aux spécificités des clients. Par la modulation des coûts, les offres spécialisées qui combinent religions, valeurs et préférences ou par l'élargissement même des services aux communautés historiquement mal desservies, certains acteurs ont su déceler des opportunités qui les ont positionnés favorablement. De la même manière, la gestion attentionnée des aînés devra devenir une source saine de différenciation, **rehaussant du même coup les standards de l'industrie**.

Contactez-nous

Face aux enjeux du secteur financier, une démarche structurée s'impose...

Le risque croissant d'exploitation financière chez les aînés attire de plus en plus l'attention des régulateurs et adresse le besoin d'une gouvernance sociale qui soit juste et transparente. Pour protéger cette clientèle et l'image de l'industrie financière, CH&Co a développé une démarche qui s'appuie sur les meilleures pratiques en agissant sur quatre niveaux :

Stratégie

Éducation et formation du capital humain quant à la détection et à la gestion d'une situation d'exploitation financière.

Gouvernance

Les firmes doivent établir et suivre des **politiques, procédures et pratiques** en lien avec le traitement des aînés.

Conformité

Les firmes doivent **connaître et se conformer** aux nouvelles lois, réglementations et recommandations. Elles peuvent aussi décider d'adopter des **pratiques exemplaires** pour se démarquer.

Gestion des données

Une collecte et une gestion des données efficaces permet de **détecter et prévenir** les abus.

Nos experts sont à votre disposition pour approfondir vos réflexions et répondre à vos besoins

Contactez-nous

Bibliographie

- https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/adultes_ages_et_vieillesse_demographique
- <https://data.oecd.org/pop/elderly-population.htm>
- <https://mfda.ca/bulletin/bulletin0884-p/>
- <https://www.securities-administrators.ca/news/canadian-securities-regulators-publish-final-amendments-to-enhance-protection-of-older-and-vulnerable-clients/>
- <https://www.iiroc.ca/news-and-publications/notices-and-guidance/housekeeping-amendments-enhance-protection-older-and-vulnerable-clients>
- <https://www.sec.gov/files/how-the-sec-works-to-protect-senior-investors.pdf>
- <https://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cj-jp/fv-vf/elder-aines/def/anna.html>
- https://www.finra.org/sites/default/files/2019-05/senior_safe_act_factsheet.pdf
- <https://www.comparitech.com/blog/vpn-privacy/elder-fraud-by-state/>
- <https://www.siskinds.com/financial-exploitation-elder-abuse/>
- <https://www.cnbc.com/2020/10/09/millennials-own-less-than-5percent-of-all-us-wealth.html>
- <https://www.statista.com/statistics/296974/us-population-share-by-generation/>
- <https://www.sec.gov/files/elder-financial-exploitation.pdf>